



Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

173^e Année – N° 76

PORT-AU-PRINCE

Vendredi 27 Avril 2018

SOMMAIRE

ARRÊTÉ

- Arrêté portant formation d'un comité d'élaboration du nouveau programme sur un plan de mise en œuvre de la réforme de l'État pour la période 2018-2023.

AVIS

- Avis autorisant le Fonctionnement des Sociétés Anonymes dénommées:
«H&J CONSTRUCTION, S.A.»
«CARIBBEAN PULP AND PAPER, S.A.»
- Actes constitutifs et Statuts y annexés.

- Extraits du Registre des Marques de Fabrique et de Commerce.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JACK GUY LAFONTANT
PREMIER MINISTRE

Vu la Constitution de la République ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant Organisation de l'Administration Centrale de l'Etat ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2009 portant Organisation et Fonctionnement de l'Office de management et des ressources humaines désigné sous le sigle « OMRH » ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2017 portant révision de l'arrêté du 15 février 2008 portant Organisation et Fonctionnement du Conseil supérieur de l'administration et de la fonction publique (CSAFP) ;

Considérant qu'il y a lieu de définir un plan de mise en œuvre servant de cadre d'action pour la réforme de l'État ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place un comité d'élaboration et de nommer, en conséquence, les membres qui le composent ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire le suivi des recommandations et enseignements tirés du forum international sur la réforme de l'Etat ;

Considérant qu'il convient, à cet effet, d'encourager et de formaliser la participation de tous les secteurs de la vie nationale dans le processus de réforme de l'Etat ;

ARRÊTE

Article 1.- Le présent Arrêté porte formation d'un comité d'élaboration du nouveau programme portant essentiellement sur un plan de mise en œuvre de la réforme de l'État pour la période 2018-2023.

Article 2.- Le comité d'élaboration est chargé de proposer à l'exécutif un plan de mise en œuvre contenant les interventions liées aux attentes de la population en matière de service public.

Article 3.- Sont nommés membres du comité d'élaboration :

- le citoyen Josué PIERRE-LOUIS, Coordonnateur général de l'Office de management et des ressources humaines (OMRH), Président ;
- le citoyen Rosny DESROCHES, vice-président ;
- le citoyen Guichard DORE, rapporteur ;
- le citoyen Robert JOSEPH, rapporteur ;
- le citoyen Hérold JEAN-FRANCOIS, porte-parole ;
- la citoyenne Eunide INNOCENT, conseillère ;
- le citoyen Maxime D. CHARLES, conseiller ;
- le citoyen Edouard PAULTRE, conseiller ;
- le citoyen Claude JEUDY, conseiller.

Article 4.- Au comité d'élaboration s'adjoit un Secrétariat exécutif composé des membres suivants :

- le citoyen René JULIEN ;
- le citoyen Alain GILLES ;

- le citoyen Price PADY ;
- le citoyen Jean Astrel MAGLOIRE ;
- le citoyen Amary Joseph NOEL ;
- la citoyenne Martine DEVERSON ;
- le citoyen Odilien CHARLES ;
- le citoyen Jude Edouard PIERRE ;
- le citoyen Yvener Foster JOSEPH ;
- le citoyen Wolff Junior BONTEMPS ;
- le citoyen Roméro LATRY ;
- la citoyenne Marie Carline D. MERISIER ;
- le citoyen Enold JOSEPH ;
- la citoyenne Louise SANON ;
- le citoyen Jude CANGE ;
- le citoyen Euchel-Luc JOSEPH ;
- la citoyenne Marie Antoinette CAYEMITTE ;
- la citoyenne Elide Gina TASSY ;
- le citoyen Julio ADAM ;
- la citoyenne Naed Jasmin DESIRE ;
- la citoyenne Kettly JULIEN ;
- le citoyen Marco MONDESIR ;
- le citoyen Isnel PIERREVAL.

Article 5.- A l'initiative du Président du comité d'élaboration, les membres du secrétariat exécutif feront partie des commissions thématiques créées pour alimenter la rédaction du plan de mise en œuvre.

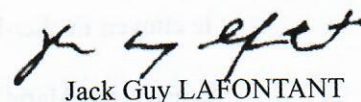
Article 6.- En appui aux travaux du comité d'élaboration du nouveau programme de réforme de l'Etat, le président du comité peut faire appel à d'autres personnalités de la société civile ou de l'administration publique en fonction de leurs compétences, expériences et engagements dans la modernisation du service public.

- Article 7.-** L'Office de management et des ressources humaines (OMRH), par l'entremise de son coordonnateur général et président du comité d'élaboration, prendra toutes les dispositions nécessaires à l'organisation des travaux et au fonctionnement harmonieux du comité d'élaboration du nouveau programme de réforme de l'Etat.
- Article 8.-** Le mandat des membres du comité d'élaboration prend fin à la soumission, à l'Exécutif, du rapport final relatif au plan de mise en œuvre avant la fin du mois de septembre 2018.
- Article 9.-** Le Ministère de l'Économie et des Finances met à la disposition de l'OMRH des moyens matériels et financiers nécessaires à l'accomplissement de la mission du comité d'élaboration.
- Article 10.-** L'OMRH est habilité à recevoir des contributions des bailleurs de fonds selon les modalités préalablement définies.
- Article 11.-** Une ampliation du présent arrêté sera remise à chacun des intéressés.
- Article 12.-** Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté.

Donné à la Primature, à Port-au-Prince, le 02 avril 2018, an 215^e de l'Indépendance.

Par :

Le Premier Ministre



Jack Guy LAFONTANT

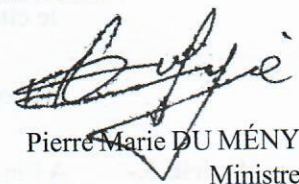
AVIS

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie informe le public en général et les intéressés en particulier que, conformément aux Décrets des 28 août 1960, 11 novembre 1968, 10 octobre 1979, 8 mars 1984 et 2 juin 1995, sont approuvés sous les réserves et dans les limites des lois de la République, l'acte constitutif et les statuts de la société anonyme dénommée: « **H&J CONSTRUCTION, S.A.** » constatés par acte public, le 30 janvier 2018 au rapport de M^e Marilyn CHARLES MERCERON, Notaire à Port-au-Prince.

En conséquence, ladite société au capital social de **CINQ CENT MILLE GOURDES (Gdes 500,000.00)**,

est autorisée à fonctionner sous les conditions prévues au paragraphe précédent.

Port-au-Prince, le 27 février 2018.



Pierre Marie DU MÉNY
Ministre

Par-devant Maître Marilyn CHARLES MERCERON, Notaire à Port-au-Prince, identifiée au N°: 003-052-926-5, et par sa Carte d'Identification Nationale au N°: 01-01-99-1958-07-00108, patente au N°: 7707003649, imposée au N°: 7710004997-2, Soussignée :